

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Comprend du texte en anglais.

# L'ARGUS,

## JOURNAL ELECTORIQUE.

Resurrexi, sicut dixi.

VOL. II.]

MONTREAL, 7 AOUT, 1827.

[No. 5.]

IMPRIME ET PUBLIE

LUDGER DUVERNAY,

No. 5, Rue St. Jean-Baptiste.

FOR THE ARGUS.

At the Meeting held at the Masonic Hall Hotel on Thursday evening last, the following Irishmen, inhabitants of Montreal, loyal men and true, disposed to strengthen the hands of His Majesty's Government, were present—Campbell Sweeny Esquire, Potash Inspector—Quere—Is the situation of Potash Inspector held at the disposal of the Earl of Dalhousie?

Driscoll Esq. formerly an officer in His Majesty's service, highly distinguished for his gallantry at the battle of Chippawa—Quere—does he receive his half-pay regularly?

Johnson Esq. a ci-devant officer also—Quere—Did Mr. Bingham's £250 answer all his purposes—or does he enjoy at present the savings of his former commission?

Quere—Can these two gentlemen get the rust off their swords?

Stubbs Esq. keeps an office for giving information to emigrants—Quere—Does Stubbs sin seven times a day?

Doctor Roe—Zounds! Patt Honey, who was his father?—Arrah! didn't you know Father Roe of Firbane long ago? Sure and it was he, dont you remember, that said the last mass over auld Molly Farrell, God rest her soul—oh! what a world this is!!

Watkins Esq. Blacksmith. How many inches of grog had he in?

Kerr Esq. Tavern-keeper—Quere—Would he be so kind as to tell what it was that made him leave Cayan?

Francis Perry Esq. Sheriff's Clerk, and Secretary—Quere—Who did he get to spell the resolutions for him?

Frazer Esq. Cabinet-maker—Quere—Has he paid his last two years rent?

Samuel Shaw Esq. Cutler and Razor-grinder—Quere—Is he to receive the contract for arms to put down the disloyal Irish?

Burton a clerk of Mr. McNider—Sproule a painter—Seymour a clerk to Richardson, Hopper jeweller, J. Dierhan ex-pediar, Hollis shoe maker, Howard store

keeper, all Esquires—great men—highly respectable—Quere—Was there another Irishman at the meeting?—And are these the only respectable Irish in Montreal?—Quere—How many of the above named Esquires are Electors?

TO THE EDITOR OF THE ARGUS.

MY DEAR SIR, I with pleasure hail your ascent from the gloomy regions of the dead, and congratulate you on the laudable object of your excursion to this our little world of woe and discontent. Considering you not as yet totally relieved from the fatigue which you must have inevitably experienced, I shall not trespass much on you for the moment, but like a curious friend ask a few questions and be off.

Are the laws in the region of Minor with regard to election, the same as in this little world? Are there any punishments inflicted on people who offer bribes which are not accepted? If by instance the Province of Lower Canada were in hell, and that the Chevalier Duchesnay should come down from Quebec to the parish of St. Rock, and offer a free and independent elector there the sum of £100 turning his coat, should it be considered bribery or should he be punished therefore?

Excuse my curiosity and believe me for the moment yours sincerely,

DEVON.

A Eustache Nicolas Lambert, Dumont, Ecuyer Seigneur de St. Eustache & de la Fourche.

L'humble requête des Habitans du Bourg St. Eustache, expose à votre Honneur. Que dans ce bourg on ne peut sortir sans avoir de la boue des pieds à la tête et l'eau des toits et des gouttières des maisons de la tête aux pieds: le meilleur remède à cette miserable incommodité, seroit d'user de votre pouvoir: comme Seigneur, en faisant abattre toutes les galeries qui empiètent sur les rues que votre père avait données au public: vos exposants croient que cela vous seroit plus méritoire que de barboter annuellement dans les rapides et sur les rivages: de promener vos tristes chimères sur les grandes rivières, de ruser sur les propriétés d'autrui, et de faire le bel esprit dans les papiers publics, sous le titre de Minorité: cela ne convient nullement à votre haut caractère et encore moins à vos brillantes connoissances, vos exposants ont appris par l'histoire, des langues, que vous êtes condamné à vivre en ce pays quinze années, prévent de votre Jubilé du Québec

en 1827, en poussant en avant vers 1827 les dix années seront consacrées aux pont et les cinq dernières à la pénitence! que que flateur qu'il soit au Ciel, d'avoir sur 75 de pris sur l'ennemi, vos exposants néanmoins verroient d'un œuil jaloux, que les habitans de cette contrée éloignée retirassent tout le fruit de vos exploits, au préjudice de ceux du village de St. Eustache, si vous ne faites vider les rues des embarras causés par les galeries: vos exposants savent bien que toute tentative individuelle (les votres exceptées) tendant à la démolition des galeries, deviendroient inutiles; ils espèrent donc humblement et prient ardemment que vous fassiez cette besogne, puisquelle vous appartient de droit, et par convenance: de droit par ce que vous êtes seigneur, titulaire de St. Eustache!! Par convenance—parce que vous êtes le demolitionnaire le plus foriemment trempé de la Province du Bas Canada!!

En vos supplicants ne cesseront de prier pour vous pendant dix ans, temps très critique, vraiment pour la conservation de votre corps et le salut de votre ame! les dix ans expirés on cessera de prier pour vous; vous laissant les cinq années que vous resterez en ce monde; aux prises avec votre destinée; soit qu'elle vous conduise au ciel ou aux d

MR. L'EDITEUR, C'était bien le véritable fait d'une des sangues du pays de venir dégorger en outrages, la subsistance qu'elle se procure sous l'influence injuste de ceux qui emploient l'argent des Canadiens pour les asservir. Aurait-on pu croire qu'un importé Ecossais, que l'administration actuelle nous force de recevoir comme officier public vint à s'écrier publiquement, que tous les Canadiens sont des sots qui n'entendent et ne connaissent rien et que nos Représentans ne sont qu'une horde de gens dissolus, dépravés, signorans, jaloux, mechans, liches, &c. &c. Un protégé du Comte de Dalhousie dit ces choses, Canadiens, voyez si l'insulte peut faire un pas de plus; cet écrivain éhonté approuve Craig généralement d'avoir fait passer un bon Canadien dans les cachots, et il semble insinuer qu'il ne serait pas mauvais de renouveler ces tyrannies atroces de nos jours. Par charité chrétienne, le gouvernement veut avoir nos deniers

pour en faire ce que bon lui semble, par patriotisme il nous donne de ses parasites pour dévorer l'argent du peuple, et par sentimens vertueux il traite nos membres de parjures. Nous Canadiens, parce que nous ne sommes pas d'accord avec lui, nous sommes traités de scélérats et de gueux, par le libelhate Ecossais.

Oh! compatriotes, tous malheureux que soient les Irlandais Catholiques, nous le serions encore plus, si ces infâmes ennemis du pays nous mettaient un jour le pied sur la gorge, il ne sont qu'une faible minorité, ils n'ont aucune influence au cabinet d'Angleterre, et cependant il n'y a pas d'injures qu'ils ne profèrent contre nous. Que seroit-ce donc s'ils s'étoient rendus une fois les maîtres. Mais la crise est à sa fin, nous allons voir évanouir devant nous l'effroyable perspective d'esclavage dont nos ennemis nous menacent depuis si long-temps; viendra un tems où ces lévriers de rapines et d'exactions se tiendront cois dans un silence forcé; avec ces physionomies égoïstes exprimant toujours les sentimens haineux qu'ils nous portent. En attendant, montrons à l'univers que nous sommes dignes de triompher de cette cohorte et pour cela votons ensemble avec un véritable

**PATRIOTISME**

**L'ARGUS.**

TROIS-RIVIERES, 5 AOUT, 1827.

Il n'est malheureusement que trop vrai que les bureaucrates de cette ville non contents de s'être efforcés de gêner la liberté des élections, se portent à des excès que les loix les plus barbares des sauvages, n'autoriseraient pas, quoiqu'elles les tolérassent peut-être. Les violences auxquelles ces amis du pays et du bon ordre s'étaient laissés aller lorsqu'ils rencontrèrent il y a quelques jours le brave et généreux ami de sa patrie, M. Antoine Leconte, n'étaient que le prélude des extravagances qui en devaient être les suites. Le 2 d'aout courant, l'on a vu le chef des connétales, inviter à un combat, ce jeune Monsieur, et pourquoi? parce qu'ennemi de l'oppression, il en avait signalé les auteurs.

Que penser des gens qui, au lieu de s'efforcer de convaincre leurs adversaires par la raison, emploient la violence? La réponse est toute claire. Or ces bureaucrates n'entendent par la question qui est d'une si grande importance pour le pays, et alors ils ne savent ce qu'ils font; ou ils la comprennent et reculant d'horreur, (c'est leur faire de l'honneur!) ils aperçoivent le gouffre dans lequel la bureaucratie de l'administration actuelle va être engloutie, et pour s'étourdir ou étourdir les autres, ils ont recours à des armes propres à opérer cet effet, physique, mais non pas moral.

Si c'est pourtant pas extrêmement surprenant que de pareilles scènes aient lieu aux Trois-Rivieres s'il s'y trouve un nombre considérable de propriétaires respectables qui ont à cœur le bien de leur pays, et qui ne sont pas disposés à remettre leurs propriétés à la disposition et à la discrétion d'une petite bande de gens qui trompent le représentant de Sa Majesté pour tâcher d'écarter les Canadiens; il faut avouer qu'il en est d'autres de qui on ne peut pas en dire autant. Séduits par quelques légères marques de considération de la part de quelques bureaucrates, un peu en garde, ils s'imaginent bonnement que tout

leur est permis. Ils vont plus loin; crédules au dernier point, ils avalent les pillules que les ennemis des Canadiens leur ont artivement préparées pour les endormir sur le danger qui les menace. On leur fait croire que ceux qui s'opposent à l'administration actuelle, sont les ennemis du gouvernement, aussi ces Messieurs dans leur zèle fanatique, profitent admirablement de ces sages leçons, et le prouvent en instant par leurs violences. Les grandes gens de l'administration du Comte Dalhousie, qui se sentent battus par les armes de la constitution, en imposent au gouverneur, au point d'être la cause que l'administration actuelle se deshonoré de jour en jour par des actes illégaux et arbitraire.

Nous avons que les bureaucrates vont trahir au sacrilège. Mais qu'ils ignorent s'ils le veulent la constitution merveilleuse qui nous doit guider, c'est leur affaire, eux seuls en subiront les conséquences. Quant à nous, fidèles à notre Roi, fidèles à notre gouvernement, fidèles à notre devoir, nous prétendons être jugés par le meilleur des Rois, Geo. IV. et la nous osons l'espérer échoueront les mines et les trames infâmes de la ville bureaucrates, pour perdre le pays, et asservir un peuple loyal et honnête.

Nous avons une bonne cause, la province entière (à l'exception des Trois-Rivieres, Sorel même n'est plus un bourg pour) désapprouvent l'administration. Pourquoi donc cette colonie ne jure-t-elle pas des avantages du peuple en Angleterre? Elle en jouira en dépit de la ville bureaucratie.

L'élection de Buckinghamshire, commencera lundi le 6 du courant, Nicolet; l'on assure qu'elle sera unanime, Mr. Trig (bureaucrate) se retirant.

Celle du comté de St. Maurice commencera à Champlain mardi le 7. Les deux anciens membres Messrs. Caron et Bureau s'offrent ou plutôt presque unanimement disant, Mr. Moses Hart vient en avant comme candidat. Quelles sont ses vues, nous l'ignorons. Si ce n'est qu'on nous en dit est vrai, il est probable que ce Mr. n'éprouvera pas un encouragement bien flatteur. L'on regarde comme très certaine l'élection des deux anciens qui ont soutenu et défendu les droits de leurs compatriotes.

Pour l'Argus, La Minerve et le Spectator.

**Journée du 2 Aout**

MR. L'EDITEUR,

Tels que les chiens fidèles d'un artificieux chasseur poursuivent avec acharnement le cerf agile, mais incapable de toujours lutter contre la meute enragée; tels que les sangliers cruels et voraces se tiennent tapis le long des chemins où doit passer le voyageur, afin de se précipiter sur lui; tels les Bureaucrates démasqués des Trois-Rivieres, en lisant la simple narration de leur conduite à mon égard, rougirent, blémirent et se tourmentèrent en cent façons, ne sachant comment me surprendre. Jour et nuit ces pauvres malheureux et doublement coupables, trament contre moi des projets plus dignes des anciens Troquois que de cette espèce d'hommes chez lesquels on devroit au moins rencontrer une trace d'humanité sociale.

On sait que l'obscurité favorise toujours les projets iniques. C'est ordinairement la nuit que le loup affamé vient bloquer la bergerie et surprendre le berger. Eh bien voilà le tems que choisissons mes

adversaires pour m'assaillir. Mais pour qu'il tant me plaindre d'eux sur ce point, n'ai-je pas l'avantage de les voir quelques fois en plein jour! Trois d'entre eux ne sont-ils pas venus ce matin avec un message de James Bell pour me faire fixer l'heure et le lieu d'un combat à coup de je ne sais quoi. Je ne crains pas de nommer icile chef de ces trois députés: c'est le grand connétable de cette ville, anglifié par le nom de Burns; c'est lui-même, hé! puis je le mieux désigner! cet homme ordinairement si prompt à exercer au moindre bruit son autorité avec une délicatesse si satisfaisante! cet homme si beau modèle de ses sous-connétales, cet homme enfin engagé par serment à veiller au maintien de l'ordre et de l'équité, se dépoille de son devoir, invite les gens au tumulte, il me presse de fixer l'heure et le lieu du combat, afin de participer comme témoin à une action plus digne d'eux que de moi.

Voilà, Mr. l'Editeur, jusqu'à quel point se porte la fureur des bureaucrates: un magistrat se conduit en matelot, un grand-connétable veut de toute nécessité porter les gens au tumulte et au combat, et le reste est toujours prêt à les seconder.

Hélas! cruels et sanguinaires, Cessez de vous enorgueillir De ces fauriers imaginaires, Que vous ne pourrez pas cueillir.

Le jour n'est pas terminé, il n'est que 7 heures du soir. James Bell se jama sur fier à bras entre de la manière la plus grossière dans le magasin d'un des plus respectables citoyens sous prétexte d'acheter quelque chose; il me demande mon nom, je le prononce, il jure, il tempête, il se démène, il regarde à la porte, bonne affaire, un coup de sifflet se fait entendre, on prête l'oreille, on accourt, me voilà pris, on me provoque, on m'ordonne de sortir pour tendre le cou, pauvre jeune homme... La foule augmente de plus en plus, mais deux magistrats étant survenus, ordonnèrent aux assaillans de lever le siège, et de se retirer sans bruit, ce qui fut exécuté sur le champ.

Parturunt montes, nascetur vesiculus inus. Me voilà dépris, vivo et quod me vivere vivat, vrinates meos reos vide.

J'ai l'honneur d'être, votre, &c. ANT. LECONTE.

Trois-Rivieres, 3 Aout, 1827.

**LETTRE DE DELTA A SENEX.**

Au sujet de "l'Adresse à nos Constitués."

Parmi les ouvrages que le cerveau Ecossais depuis quelque tems enfantes, il en est un qui la malice et le mensonge ont conçu, et que l'effronterie se nle la plus chontée, pouvoit mettre un grand jour, c'est la "lettre de Delta à Senex." Les ennemis des Canadiens, n'ont pas été satisfaits des rojures qu'ils leur ont vu prodiguer dans les gazettes avouées par l'administration du Comte Dalhousie, il falloit qu'un homme payé par ce même gouverneur, employé, non par des talents, car il sera aisé de s'apercevoir qu'ils sont bien minces, mais un peu d'acquis pour vilipender de la manière la plus grossière des Canadiens de marque et de caractère.

Aussi, les épithètes de *séditieux, démocrates, démocrates, &c.* y abondent, sans preuve bien entend.

Delta, comme tous ses aide-bureaucratiques, en est toujours sur la reconnaissance et l'ingratitude; il voudrait faire croire aux gens que parce que la Chambre d'Assemblée, s'oppose à la bureaucratie composée comme chacun le sait d'un ordre de salaires, ces Messrs ont droit de s'identifiant humblement avec la mère patrie, de taxer les Canadiens d'ingratitude et de loyauté comme l'on voit, les bureaucrates s'entendent assez bien en présomption.

Il s'étonne ce brillant Ecossais! et saxe d'absurdité, une adresse aux Canadiens auxquels il fait le *gracieux* honneur, de les traiter d'ignorans.

Il invite ses confrères bureaucrates qui ne cessent de nous répéter que si nous osons dire un mot contre le Comte Dalhousie nous insultons le Roi! pauvres gens! frottez vous donc le front et comprenez donc une fois dans votre vie, la constitution d'Angleterre, vous qui vous vantez d'être si savans, et qui ne cessez de traiter les Canadiens d'*imbéciles et d'ignorans*.

Afin de justifier son mérite, le Gouverneur Dalhousie d'avoir insulté comme il l'a fait, la majorité de notre Chambre d'Assemblée, dans sa harangue du 7 Mars dernier, il ose ouvertement approuver l'administration de Craig! il rapporte les discours de ce tyran lorsqu'il a été à la Chambre! Voilà de beaux modèles pour vos gouverneurs! La clique qui sous Craig précipita l'administration dans un abîme de mépris en l'exécutant à la tyrannie, voudrait de nos jours, prouver l'excellence de la notre, en l'efforçant de l'assimiler à la première.

C'est une absurdité, nous dit notre Ecossais de prétendre que le peuple doit juger entre l'Exécutif et la Chambre, il n'a d'autre droit que celui d'élire mais non pas de décider! Ce qui veut dire, que les électeurs Canadiens sont et doivent demeurer des imbéciles qui élisent leurs membres sans examiner s'il sont bon ou mauvais. Et cependant les bureaucrates infestent les rues de leurs sales productions, afin de mettre disent-ils, le peuple en état de juger du mérite des représentans! Lecteur vous vous étonnez, vous avez tort, ne savez vous pas que c'est le propre de la clique Ecossaise de mettre tout d'un côté et rien de l'autre?

Voilà en peu de mots, une esquisse des traits les plus remarquables de cette physionomie heureuse, que le sensible Ecossais Delta, a su donner à sa célèbre lettre, out peut par là juger du reste.

Il y aurait beaucoup à dire sur les insultes de nos de fondement qu'on y prodigue à Mr. Papineau et aux membres qui ont signé l'adresse. Si ce n'était pas souiller sa main que de se servir de la plume pour transcrire les comparaisons qu'on y fait de l'éloquence de Mr. Papineau avec les égouts des canaux de la rue Bonsecours à Montréal, il serait facile de faire voir par la chose mêmes que celui qui emprunte le nom de *Delta* est trop grossier et poissard pour porter un nom Grec, les Grecs sont polis, mais les Montagnards de la trempe de notre homme, sont faits pour porter un autre nom.

C'est ainsi pourtant que la clique de bureaucrates s'efforce de perdre Mr. Papineau et nos membres qui se vouent à la défense de nos droits! C'est ainsi qu'à défaut de bonnes raisons, ces hommes, étrangers à notre sol, qui ne viennent parmi nous que pour nous tyranniser (s'ils le pouvoient), insultent ce qu'il y a d'hommes de plus grands talens, de plus grands intégrité, en les appelant des *loups, des animaux, des bêtes, des imbéciles, des ignorans, des cocqs qui n'ont jamais dépassé le fumier qui les a vus éclore* &c. &c. &c.

Une réflexion toute simple se présente, la voici: les Ecossais en général et tous les bureaucrates détestent les Canadiens de tout leur cœur depuis bien des années ils veulent nous mener comme des esclaves, mais ils n'en peuvent pas venir à bout, en dépit de l'ignorance et de l'imbécilité de ces *maudits Canadiens*; leur rage est sans égal, ils ne peuvent plus se contenir, et trop grossiers pour agir décemment, ils se répandent en injures dégoûtantes contre les Canadiens! S'il étoit permis de les imiter, ne pourrions pas dire que l'on reconnoit bien les cris des *Corbeaux d'Écosse*!

Il faut malgré soi s'arrêter, comment s'astreindre à parler plus longtems d'un semblable échafillon de la politesse et du raisonnement bureaucratiques, détournons la vue d'un semblable moment de l'injure anti-canadienne, portons nos regards sur nos défenseurs, sur notre pays, nos membres du Parlement, nommons les, leur conduite la retracera d'elle-même dans notre esprit; ce souvenir sera la réputation impayable de la Lettre de Delta.

Mr. l'ÉDITEUR,

Plus nous allons et plus certaines gens de cette ville se signalent par leurs traits de gentillesse. Ces êtres remarquables par leurs sentimens, ont ajouté à leurs beaux faits passés, l'honneur d'avoir mérité le titre distingué de *COUREURS DE NUIT*! Échauffés sans doute par l'inspiration de leur Dieu favori, le jovial Bacchus, ils se sont mis la nuit dernière sous les auspices de Mercure, afin de voler avec plus d'aisance, le pilon du Docteur Talbot! Il semblerait que la rage qu'éprouvent certains personnages, de voir que la chambre se remplit peu à peu de Docteurs, et la crainte qui les agit, que ces Messieurs ne saignent jusqu'à extinction la Bureaucratie, les porte à soustraire au moins pour les instans qui peuvent servir à composer les remèdes que l'on emploiera pour faire rendre l'âme (politique s'entend) aux Bureaucrates de l'administration actuelle. Ah! les pauvres gens, ils ont beau faire, ils n'en seront pas moins chatouillés par la

LANCETTE PATRIOTIQUE  
Trois-Rivières, 4 Avril 1827.

COMTE D'YORK

L'état des voix Samedi soir à l'ajournement était comme suit: Labrie, 255, Lefebvre, 255, Dumont, 132, Simpson, 153. Mr. Dumont a déclaré qu'il se retirait, en disant qu'il ne voulait pas représenter le comté d'York. Le Poll est continué à Vaudreuil mercredi prochain à huit heures du matin.

Il pourrait paraître étonnant que dans six jours de Poll on n'ait pris qu'un si petit nombre de voix, si on ne savait pas que Messieurs Simpson et Dumont sentant bien leur faiblesse, ont trouvé le moyen d'arrêter l'expression des sentimens des électeurs, en faisant prêter indistinctement à tous trois sermens de suite, et en les obligeant de donner la désignation de leurs terres ce qui prend pour chaque voteur environ une dizaine de minutes. Messieurs Labrie et Lefebvre ont offert de ne faire prêter le serment qu'aux électeurs douteux; mais les deux autres candidats s'y sont toujours opposés; de sorte que les premiers sont obligés d'en faire usage, pour ne pas laisser prendre dix voix pour leurs adversaires contre une pour eux. Voici un exemple qui fera voir mieux que tout le reste, qu'on ne fait prêter ces sermens que pour trainer l'élection en longueur. Samedi Mr. Dumont, un des candidats, s'offrit pour voter. Mr. Simpson était absent pour lors et représenté par Mr. Antoine de Bellefeuille, neveu de Mr. Dumont, et un de ceux qui ont travaillé le plus ardemment à le soutenir. Mr. Labrie s'avance alors et dit qu'il n'exigeait pas de serment de Mr. Dumont. Mr. de Bellefeuille qui voyait que les voix à prendre ensuite étoient toutes en faveur de Messrs Labrie et Lefebvre, a exigé les sermens de Mr. Dumont, de la part de Mr. Simpson. Mr. Dumont a pris un tems considérable à désigner sa seigneurie, et a voté pour Mr. Simpson seul.

Il y avait un très grand nombre d'électeurs Samedi à la clôture, la plupart d'endroits éloignés, qui n'ont pu être admis à voter. Plusieurs sont venus constamment au Poll tous les jours de la semaine, et ont souffert la faim et la soif, pour lâcher de voter. On peut dire que le comté montre une unanimité, un courage, qui en

meritent des éloges. On n'a vu au Poll de toute la semaine aucune personnes prises de boisson. Les électeurs qui ont été privés de voter à St. Eustache, ont tous résolu d'aller au Poll de Vaudreuil en bateau. Les gens du parti de Mr. Simpson, c'est à dire les Irlandais et les Ecossais d'Argenteuil, leur ont promis de les assommer au débarquement, ce qui ne les effraye pas.

Une circonstance curieuse, c'est que le premier jour l'officier rapporteur faisait prêter aux électeurs, outre les trois sermens qu'on a exigés depuis, ceux que doivent prêter les locataires dans les villes et les bourgs. Pour ne pas accuser le rapporteur de connivence dans le plan de délai adopté par les candidats ministériels, il faut supposer qu'ils ne comprennent pas les sermens qu'il répétait aux électeurs. Comment veut-on maintenant que ceux-ci les comprennent, surtout lorsqu'on les fait jurer sur plusieurs chefs séparés par ou, par exemple *sous juré que... ou bien que, &c.* le tout en termes qu'ils n'entendent pas? Il nous a paru en effet qu'ils ne comprenaient pas tout le contenu des sermens. Quand ce ne serait pas une infamie de la part des candidats qui ont exigé tous ces sermens, d'empêcher par là les électeurs de voter, n'est-ce pas une honte et une profanation de se jouer ainsi de la religion du serment, en faisant jurer les électeurs sur ce qu'ils n'entendent pas, ce qui peut les porter dans d'autres occasions à faire un serment avec légèreté, voyant le jeu qu'on en a fait dans cette élection?

Ces sermens exigés de tous les électeurs ne peuvent être dans l'intention de la loi, qui a pour but de prévenir la fraude, et non de donner le moyen à des candidats peu délicats, d'empêcher les neuf-dixièmes des électeurs de donner leurs voix. De cette manière, un candidat qui n'aurait pour lui que la cinquième partie des voteurs, pourroit réussir à se faire proclamer, en faisant en sorte au moyen des sermens, qu'il n'y eût de tems dans toute la durée de l'élection, que pour faire voter son parti, et en s'emparant des avenues du Poll par la force et la violence. C'est ce qui vient d'avoir lieu à St. Eustache. De toutes les voix entrées pour Simpson et Dumont, il n'y avait pas 25 voteurs canadiens. Le reste étoit composé d'Irlandais et d'Ecossais d'Argenteuil, qui se sont emparés des devants du Poll, en chassant les paisibles voteurs canadiens par la violence; et ce sous les yeux de l'officier rapporteur qui se contentait d'alléguer sa faiblesse contre les réfractaires, lorsque la loi donne les plus amples pouvoirs. Ce sont donc aussi quelques personnes venues l'autre-mer qui viennent armées de bâtons, gêner les électeurs et les assommer sans merci; et on écrivait eux qui s'appuient d'une telle violence! Et Mr. Antoine de Bellefeuille n'avait pas honte de se montrer à la tête de ces assassins!

Après la violence faite lundi aux voteurs de Messieurs Lefebvre et Labrie, Mr. Dumont, qui on s'en fignait, dit en plein Poll: *oups, que voulez vous que j'en dise, ils ont bien fait.* Mr. Simpson, quoiqu'il ait aussi coopéré à les exciter, a eu au moins l'honnêteté de dire le lendemain: *I must acknowledge that your men have been treated shamefully*, ou: *Je dois dire que vos gens ont été traités d'une manière indigne.*

Il est à remarquer qu'un voteur a déclaré sous serment avoir regu quatre francs pour voter pour Mr. Dumont.

Les partisans de Mr. Simpson se proposent de commettre les mêmes violences; mais les habitans de la partie sud du comté ne le céderont pas en courage à ceux de la partie nord.

Voici quelques détails sur la tenue du Poll les trois derniers jours de la semaine.

Jeudi soir l'état des votes donnait à Messieurs Lefebvre et Labrie une supériorité de 84 voix sur les deux autres candidats, ce qui enragea tellement les partisans de ces derniers, qu'ils résolurent de s'emparer du Poll le lendemain à force ouverte, afin de mettre au premier rang les voteurs de leur parti. Vendredi à 4 heures du matin, pour mettre leur projet à exécution, ils se rendirent en assez grand nombre à la Salle où se tenait le Poll; l'ayant trouvée fermée de tous côtés, ils s'élevèrent au moyen de quelques planches jusqu'à la hauteur d'un chassis, arrachèrent le contrevent, brisèrent le chassis, et introduisirent ainsi dans la Salle. Ils y restèrent en faction jusqu'à 8 heures ayant à leur tête le major Antoine de Bellefeuille, neveu de Mr. Dumont. A l'ouverture du Poll cette troupe se trouva en possession des premières places, et ceux qui la com-

posaient furent les premiers dont on prit les votes. En voyant ainsi marcher du Poll au moyen de l'effraction qu'ils avaient faite du chaisis, on jugea avec assez de raison que cette troupe de furieux était disposée à se porter à toutes sortes de violences. Le bruit courait même qu'à un signal dont ils étoient convenus, ils devaient se rallier autour de leur chef, le Major Bellefeuille, et brutaliser sans exception tous ceux qui viendraient donner leurs voix à messieurs Lefebvre et Labrie. Depuis 8 heures jusqu'à 11 l'officier rapporteur procéda à recueillir les votes avec assez de tranquillité et toutes les voix qui se donnèrent jusqu'à ce moment à l'exception d'une seule, furent pour Messrs. Simpson et Dumont. Ensuite on ne voyait au premier rang des électeurs qui venaient pour les deux autres candidats, le Poll s'ajourna depuis midi jusqu'à une heure. Au retour des candidats et de l'officier rapporteur, on vit encore aux premières places ceux qui venaient voter pour messieurs Lefebvre et Labrie. Tout alla paisiblement jusques vers 2 heures. Il sembla que messieurs Simpson et Dumont n'auraient plus de voix de la journée. Mais dans ce moment on vit arriver d'Argentan une foule d'Irlandais et d'Ecossois dont le chef étoit Robock, beau fils de Mr. Simpson. En entrant dans la Salle ils gagnèrent à ceux qui occupaient les premiers rangs, et malheureusement ceux-ci étoient alors en petit nombre. Robock et deux autres parvinrent aux premières places, étant suivis de tous leurs compagnons. Mr. Simpson voyant qu'ils ne pouvaient tous se mettre au premier rang, et que ceux qui y étoient, tenaient bon, s'adressa à un de ces derniers et lui dit: "mon ami, vous êtes un *Boulé*, vous venez ici pour faire du bruit." "non," lui répondit cet individu, "vous en avez menti, je suis électeur, et je viens ici pour voter." Mr. Simpson reprit: "non, mon ami vous êtes un *Boulé*." Aussitôt il cria à ses gens de le repousser vers la porte et de s'emparer des premières places.

Les mots de commandement et de ralliement dont se servent les chefs de ces gens-là, marquent une disposition prononcée à la violence: on dirait voir une troupe d'orangistes irlandais prêts à massacrer les frères catholiques. Pour échantillon, voici leurs paroles dont Robock se servait à haute voix, et debout sur une chaise à côté de l'officier rapporteur: *Boys, stand still, Boys come along, Boys, I am going, but not for long, take care of your shillelahs, stick to Caplain... till I come.*

Samedi la nouvelle s'étant répandue dans les côtes voisines et même au loin, que les électeurs avaient été massacrés, il arriva un grand nombre d'électeurs, qui tintrent en respect le major de Bellefeuille, Robock, et leurs ORANGISTES. La journée se passa assez tranquillement. Les agresseurs de la veille avaient caché des bâtons dans une maison dans le haut du village. Les électeurs étoient tous disposés à garder la paix et n'attaquer personne, mais trop indignés pour se laisser maltraiter comme la veille. Ils tentent toute la bassesse des moyens employés pour les empêcher de voter, et quoiqu'il leur en coûte, ils abandonneront leurs travaux pour se rendre au Poll de Yaudreuil mercredi et les jours suivants.

### ELECTION GENERALE.

#### Comté de Montréal.

L'Election pour ce Comté est commencée ce matin à St. Laurent, à 11 heures; les candidats étoient Messieurs Joseph Perrault, Joseph Valois et J. C. Grant, Ecuyers. Etat des suffrages à la clôture:

Perrault, 125—Valois, 108—Grant, 29.

Les deux Canadiens seulement ont voté pour Mr. Grant, savoir Mr. John Delisle, Grefrier, et son frère Benjamin du Haut Canada.

Comté de Richelieu.—Jean Desaulles et Roch Desjardins, Ecuyers ont été proclamés Lundi dernier à St. Ours.

St. Eustache.—J. O. Turgeon et A. Papineau, Ecus ont aussi été proclamés unanimement élus, à St. Rose, Lundi dernier.

Hampshire.—Deschambault.—Etat du poll Vendredi soir à Dorion, 47—Drolet, 427—Canon, 145—Larue, 136.

Le poll sera continué mardi à la Pointe aux Trembles, où les deux derniers candidats auront peut-être plus de votes.

Comté de Québec.—Vendredi à la clôture: Clouet, 612—Neilson, 600—Ryland, 265.

Mr. Ryland s'est retiré et MM. Neilson et Clouet ont été déclarés élus. Voici le nombre des votes qui ont été donnés pour le seul candidat, ou plumpers: pour Mr. Neilson 13 pour Mr. Clouet 6, pour Mr. Ryland 151.

DORCHESTER.—*Pointe Lévis*.—Samedi soir: L. Lagueux, 339—Davidson, 502—Samsa, 453—P. Lagueux, 372.

Le poll sera continué à Ste. Marie de la Beauce. LEINER.—*L'Assomption*.—Lundi, à l'ajournement: Leroux, 981—Poirier, 980—Courteau, 920—Rochon, 895.

DEVON.—Jeudi à 3 heures: Fortin, 464.—Létourneau, 444.—Desros, 155, McCallum, 130.

Mr. Callum s'est retiré. L'élection devoit se terminer en faveur de MM. Fortin et Létourneau.

ERONT vendus, par Eucan, MÈCREPI prochain le huit du courant, à Deux heures de l'après midi, la Chambre d'Encaissement de Mr. James Fraser, de cette Ville de Montréal, tous les effets mobiliers dépendant de la succession de feu George Lees.

A. T. KIMBER, N. P.  
Montréal, 4 Août 1827.

#### Quartier Est de Montréal.

AVIS Public est donné par le présent aux Electeurs du Quartier Est de Montréal, qualifiés pour élire et constituer deux membres pour servir dans l'Assemblée de cette Province, qu'en conformité au Writ de Sa Majesté à moi adressé, en date du Sixième jour de Juillet courant de l'année de Notre Seigneur, Mil huit cent vingt sept, je requiers la présence des électeurs du dit Quartier Est de Montréal, Jeudi le Neufième jour du Mois d'Août prochain à Onze heures de Matin, aux fins d'élire deux personnes pour les représenter dans la prochaine Assemblée de cette Province. Et je donne avis de plus que je continuerai la dite Election en la manière ordonnée par la loi, dont toutes personnes sont par le présent requises de prendre connaissance, et se gouverner en conséquence.

R. L. MORROGH,  
Officier Rapporteur.  
Montréal, le 26 Juillet 1827.

#### Aux Electeurs du Quartier Est de la Cité de Montréal.

MESSIEURS, AYANT reçu l'honneur de vos suffrages à la dernière election générale, Je prends aujourd'hui la liberté de vous offrir de nouveau mes services comme un de vos Représentans dans le prochain Parlement.

Je suis, Messieurs, Votre très obéissant serviteur,  
J. LESLIE.  
Montréal, 9 Juillet 1827.

#### Aux libres électeurs du Quartier Ouest de la Cité de Montréal.

MESSIEURS, SOLICITE par un grand nombre d'entre vous de me porter un des Candidats pour représenter le Quartier Ouest de la Cité de Montréal, à l'élection prochaine du Parlement Provincial, je n'ai pu me refuser à une invitation aussi honorable pour moi. Je solliciterai donc vos suffrages à la prochaine election.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble Serviteur,  
ROBERT NELSON.  
Montréal, 16 Juillet, 1827.

#### Aux Electeurs du Quartier Ouest de la Cité de Montréal.

MESSIEURS, JE sollicite l'honneur de vous représenter de nouveau en Parlement. Si vos suffrages m'y portent, j'y porterai les principes, l'indépendance et le zèle que j'ai mis par le passé à promouvoir les intérêts généraux du Pays, et les intérêts locaux de cette Cité.

Je suis avec respect, Messieurs, Votre obéissant Serviteur,  
L. J. PAPINEAU.  
Montréal, 12 Juillet, 1827.

#### Electeurs du Quartier Est de Montréal.

J'ai eu l'honneur de vous représenter dans les trois derniers parlements, j'avois résolu de terminer là ma carrière publique, mais les circonstances ne sont pas celles auxquelles je m'attendois. J'ai eu l'honneur de partager avec la grande majorité de la dernière chambre d'assemblée des reproches aussi graves que peu fondés de la part du représentant de sa majesté, par rapport à notre conduite comme représentants. Il m'aura plu d'exercer la prérogative royale à cette occasion et d'appeler les électeurs à juger de la conduite de leurs représentants avant le tems ordinaire. Vous allez donc exercer de nouveau une prérogative aussi incontestable que celle du Roi, vous aller choisir librement vos représentants, sans vous embarrasser ni de promesses ni de menaces qui coûtent peu à faire et que vous devez également mépriser.

Si vous m'élisez de nouveau, je serai mon devoir comme je l'ai fait jusqu'à présent et de la même manière. Si vous faites de nouveau choix de moi, vous approuverez par là ma conduite passée et me prescrirez par conséquent ma conduite à venir.

Electeurs, Je ne desirois pas me présenter, mais je vous représenterai si vous le trouvez bon.  
16 Juillet 1827. H. HENEY

#### Aux libres et indépendans Electeurs du comté de Bedford.

MESSIEURS, J'ai l'honneur de vous offrir mes services pour vous représenter dans le Parlement Provincial. Les dispositions honorables que vous m'avez montrées à la dernière election m'ont engagé à vous offrir mes services, principalement dans les circonstances actuelles.

Si j'ai encore l'honneur d'être choisi pour votre Représentant, vous pouvez compter sur tout mes efforts pour tout ce qui tendra à améliorer notre situation présente et à promouvoir l'avantage du pays et les intérêts de ce comté.

Je suis avec respect, Messieurs, Votre dévoué serviteur,  
J. B. R. H. De ROUVILLE.

#### Changement de Domicile.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transféré sa demeure à la maison No. 40, rue Notre Dame, appartenant à J. B. Berthelot, Ecr. autrefois occupée par M. Fournier, Ecr., où il continuera à s'occuper des devoirs de son état envers ceux qui voudront bien l'employer, avec toute la régularité possible.

C. D. S. LOVIS, Horloger.

#### A VENDRE, de gré à gré.

UN superbe Emplacement, situé dans le village de Varennes, sur lequel est bâtie une belle et grande MAISON en pierre à deux étages. On vendra aussi un Jardin spacieux et une grande Prairie qui avoisinent le susdit emplacement. Pour les conditions, qui seront très avantageuses pour l'acquéreur, il faut s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

ART. DÉCELLES.  
Varennes, 9 Juin. 36-j.

#### Changement d'Etude.

LE Soussigné, Notaire, prévient ses pratiques et le Public en général qu'il a transporté son étude en la maison neuve de feu Jean B. Guillon dit Duplessis, sur la rue St. Jean Baptiste, près de la congrégation, où il remplira avec l'exactitude la plus stricte les devoirs de sa profession et exécutera avec ponctualité toute affaire dont on voudra bien l'honorer.

A. T. KIMBER, N. P.  
Montréal, ce 5 Juin, 1827.

VOUS qu'un Ceyx a été échoué ou s'est échoué l'autome dernier sur la grève d'une des îles de Boucherville, et qu'il se trouve depuis le printemps sur une prairie où il cause maintenant beaucoup de dommages, le Soussigné prévient le propriétaire, ou les propriétaires du dit ceyx qu'il vient à loter sans délai, autrement il aura recours aux procédés qui exigent elles circonstances, suivant la loi.

HENRY MONTEAU.  
L'Assomption, 20 Juin, 1827.